



Extrait du Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Demandez-le-projet-de-Manifeste-les-propositions-de-la-LCR-sur-les-medias>

« Demandez le (projet de) Manifeste » : les propositions de la LCR sur les médias

- Notre association - Nos objectifs - Quelles transformations des médias ? - Transformer les médias : D'autres propositions -



Date de mise en ligne : mardi 30 janvier 2007

Description :

... Questions et objections.

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Comme nous l'avons fait pour les propositions sur les médias du [Parti socialiste](#) et de la « [gauche antilibérale](#) », et comme nous le ferons pour celles du PCF ou d'Attac, nous nous interrogeons ici sur celles de la Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR). Les questions que nous posons sont aussi celles que nous nous posons.

Les propositions de la LCR sur les médias figurent dans le « Projet de manifeste issu des travaux de la commission (février 2006) », sous le titre « Médias : Pluralisme et Liberté ».

Après un diagnostic général sur la marchandisation de l'information, ses enjeux économiques et idéologiques et l'affirmation du principe du pluralisme et de sa portée, on peut lire ceci (reproduction intégrale, avec nos commentaires) sous le sous titre « **Nos propositions** » :

« *Limitation de la concentration des grands médias d'information* » Fort bien. Mais c'est un peu court : on aurait aimé en savoir un peu plus sur les mesures qui justement permettent de limiter ces concentrations, et cela d'autant plus que les « grands médias » ne sont pas seulement des médias d'information, qu'ils appartiennent de plus en plus souvent à des groupes multimédias (quand il ne s'agit pas de conglomérats) et sont, réellement ou potentiellement, transnationaux. Ajoutons immédiatement que le projet de manifeste n'envisage aucune proposition concernant la presse écrite. Simple lacune ?

« *Création d'une taxe sur la publicité pour renforcer le pluralisme. Leur [son ?] impact financier ne cesse d'influencer le contenu des publications et des programmes. Les revenus générés par cette taxe seront affectés au soutien de productions originales et en toute première priorité aux petites structures oeuvrant dans le secteur social et créatif.* ». Fort bien. La taxation de la publicité est une idée que l'on ne peut que partager. Mais les propositions et modalités d'affectation de cette taxe sont plutôt floues [1]. De quelles « productions originales » s'agit-il ? Quelles sont ces « petites structures », si mal nommées « agissant dans le secteur social et créatif », un secteur lui-même peu défini ? Pourquoi ne pas évoquer explicitement les médias associatifs et indépendants ou les médias du tiers secteur, ni public, ni privé ?

« *Législation empêchant les entreprises bénéficiant de commandes publiques de contrôler directement ou indirectement les principaux médias d'information. Cette législation s'appliquera en particulier aux grandes entreprises du secteur militaire, des travaux publics, de la grande distribution et aux collectivités détentrices de délégations de services publics (eau, transports, parkings etc.).* » Rien à dire. L'extension de la législation aux « collectivités détentrices de délégations de service public » est une bonne idée.

« *Défense du secteur audiovisuel public, par l'amélioration de son financement et la suppression de toute forme de tutelle politique ou commerciale. Le secteur public de l'audiovisuel doit être reconstitué et les chaînes qui ont été privatisées (TF1 et M6) être nationalisées.* » Simples questions de formulation ? Pourquoi dire que le secteur public doit être « reconstitué », puisqu'il existe déjà et que l'on propose - à juste titre, sa « défense » ? Le secteur public doit être défendu et élargi. Soit. Mais qui dit « secteur public » ne dit pas nécessairement « service public », comme le montre l'état du secteur public réellement existant. Le service public, lui, doit être presque totalement refondé, en commençant pas la modification de son financement et par son élargissement aux médias associatifs, indépendants

et laïcs [2]. Le Manifeste propose la renationalisation des chaînes privatisées [3]. Pourquoi pas en effet ? Mais est-ce la seule forme d'appropriation envisageable ? Et dans l'hypothèse d'une renationalisation, quelle forme prendrait-elle ? Cette question est ouverte, pour nous aussi. Mais surtout : le Manifeste ne se prononce ni sur les modalités de renforcement du financement de chaînes publiques, ni sur l'éventualité de la suppression de la publicité sur ces chaînes. C'est étonnant.

« Les ressources de l'audiovisuel public doivent être gérées et distribuées par une autorité indépendante représentative du public, du monde de la création et du milieu social et associatif. Elle assurera l'harmonisation de la programmation, mutualisera un certain nombre de moyens de production, de diffusion, d'archivage. » Fort bien. Se trouve ainsi définie une autorité de régulation de l'audiovisuel public. Mais pourquoi ne faire aucune référence précise, s'agissant de sa composition, aux salariés des médias (et notamment aux journalistes), ni à aucune forme de représentation politique ? Et surtout pourquoi ne trouve-t-on, dans le Manifeste, aucune référence à une Autorité qui, en charge de l'ensemble des médias, remplacerait le CSA ?

« La production régionale doit être développée en multipliant les petites structures décentralisées et coopératives de production indépendantes financées à travers des contrats de diffusion de longue durée. Les partenariats avec le « spectacle vivant » doivent se multiplier afin de créer une complémentarité entre les médias et les acteurs de la vie culturelle. Les rencontres entre le public, les créateurs, les artistes, les journalistes etc. doivent être favorisées afin d'établir des lieux d'échanges, d'évaluation et de créativité. » Toutes ces propositions sont intéressantes. Mais deux points décisifs ne sont pas abordés : la nécessaire internalisation dans le secteur public d'une grande part de la production qui a été externalisée au profit de structures privées et au détriment des capacités de production des chaînes ; les formes de partenariats avec les médias associatifs et indépendants qui remplissent eux aussi des fonctions de service public.

« Soutenir les combats des personnels de la presse. La défense des conventions collectives, la revalorisation des salaires, l'application stricte du code du travail, la lutte contre le recours systématique aux contrats précaires, participent aussi concrètement à la remise en cause l'ordre médiatique capitaliste. » Sans aucun doute. On aurait pu également évoquer le statut juridique dont les rédactions devrait disposer dans les entreprises médiatiques, ainsi que le droit de veto sur la nomination des dirigeants ou sur le rachat par un groupe privé. Mais surtout : pourquoi ne pas mentionner le rôle que doit jouer pour soutenir ces combats et élargir la « remise en cause de l'ordre médiatique capitaliste », la critique indépendante et intransigeante de cet ordre médiatique ?

« À l'instar des autres lieux de production, les entreprises médiatiques devraient, à terme, être autogérées sur la base de conseils mixtes regroupant producteurs (journalistes, secrétaires, personnels techniques, etc.) et usagers. Ceci dans le cadre d'une variété de formes de propriété (d'Etat, locale, coopérative, associative, mixte...). » Cette perspective « à terme », qu'on l'approuve ou non, mérite d'être discutée. Mais elle suppose un dépassement ou une abolition du capitalisme. Pourquoi ne pas le dire ?

Dernières questions, décisives, bien qu'elles ne relèvent pas, à proprement parler, d'un Manifeste :

- Comment faire comprendre et partager la nécessité, voire l'urgence, de ces transformations sans une critique radicale de l'ordre médiatique existant ?
- Comment mener cette critique si l'on reste silencieux à son propos dans les médias dominants ?

[1] D'autant que, problème difficile à résoudre, au-delà d'un certain seuil, il faudrait pour accroître les revenus de la taxe développer la publicité.

[2] C'est l'une des propositions dont Acrimed débat.

[3] S'agissant de M6, il s'agirait en fait d'une nationalisation pure et simple, puisqu'elle est privée depuis sa naissance.